STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le harcèlement sexuel est trop souvent traité avec légèreté. Il peut être considéré comme une blague, un jeu, voire comme une réponse à une tenue vestimentaire, une attitude jugée ambiguë.
Un sifflement admiratif, une remarque sur un décolleté, une petite main aux fesses ou bien une invitation insistante à un rendez-vous, est-ce vraiment si grave ?
Eh bien oui !

Être victime de harcèlement sexuel n'est ni drôle, ni anodin.

C'est même un délit pouvant être puni jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende, en cas d'abus d'autorité. Le harcèlement sexuel est sanctionné de la même manière qu'il ait lieu au travail ou au sein du couple.

Comment la loi définit-elle le harcèlement sexuel ?

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotations sexuelles qui :
- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.

Le harcèlement sexuel est puni quels que soient les liens entre l'auteur et sa victime.

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray se mobilise depuis des années pour informer, sensibiliser et dénoncer les violences de toutes sortes à l'égard des femmes.

Saint-Etienne-du-Rouvray

Conception et réalisation : service information et communication de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray | 11/2016

STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans la famille

Karine, 53 ans, victime de harcèlement sexuel de la part de son conjoint

Lui : « Je t'emmène au restaurant ce soir si tu passes à la casserole maintenant… »

Saint-Etienne-du-Rouvray

Saint-Etienne-du-Rouvray

STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans la famille

Sarah, 32 ans, victime de harcèlement sexuel de la part de son beau-frère

Lui : « Il en a de la chance mon frère d'avoir une coquine comme toi… »

Sur les réseaux sociaux

Amel, 17 ans, victime de harcèlement sexuel au lycée

Lui : « Après la photo prise aux toilettes, je crois que ce gros plan sur ses fesses va faire un malheur sur internet… »

Saint-Etienne-du-Rouvray

Sur les réseaux sociaux

Julie, 14 ans, victime de harcèlement sexuel sur les réseaux sociaux

Lui : « J'ai piraté ton compte… Tu couches avec moi ou sinon je te fais une réputation de fille facile sur Facebook… »

STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans l'espace public
Anaïs, 23 ans, victime de harcèlement sexuel dans la rue
Lui : « Hey ! Mademoiselle ! Tu montes, j'ai besoin d'un câlin. Allez, fais pas ta timide... »
STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
Saint-Etienne-du-Rouvray

Dans l'espace public

Fatma, 36 ans, victime de harcèlement sexuel dans les transports en commun

« La dernière fois, trois garçons m'ont coincée… Aujourd'hui, je n'arrive plus à prendre le bus. J'ai trop peur. »

En formation
Leila, 21 ans, victime de harcèlement sexuel de la part de son professeur
Lui : « Si vous venez boire un verre chez moi, je pourrais revoir la note de votre dernier devoir… »
STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
Saint-Etienne-du-Rouvray

Au travail

Sylvie, 42 ans, victime de harcèlement sexuel de la part de son patron

Lui : « Jolie cette petite jupe, elle va plaire aux clients… »

Saint-Etienne-du-Rouvray

Victime ou témoin, vers qui se tourner ?

Le harcèlement sexuel est fondé sur des rapports de domination, d'intimidation qui sont incompatibles avec une société fondée sur le respect de l'autre, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il ne faut en minimiser ni les signes, ni les souffrances et conséquences pour les personnes qui en sont victimes.

La victime de harcèlement sexuel peut décider de porter plainte. Plus le dépôt de plainte est rapide, plus il permet de rassembler les éléments de preuve. Néanmoins, le délai légal est de trois ans pour des faits de harcèlement sexuel.

La victime doit s'adresser au commissariat de police le plus proche, à la gendarmerie ou directement au procureur de la République.
Le témoin d'actes de harcèlement sexuel peut alerter (collègues, supérieur(e) hiérarchique, le/la représentant(e) syndical(e), médecin du travail)... ou encore proposer son témoignage à la victime.

Témoins ou victimes de harcèlement sexuel, vous pouvez contacter une association spécialisée qui vous apportera écoute et conseils et vous guidera dans vos démarches.

Qui appeler ?

08 842 846 37 : numéro pour toutes les victimes de violence, quel que soit le préjudice (N° non surtaxé 7 jours sur 7 de 9 à 21 heures)

3919 : numéro dédié aux femmes victimes de violences (N° gratuit depuis un poste fixe invisible sur les factures, du lundi au samedi de 8 à 22 heures)

Où se renseigner ?

http://stop-harcelement-sexuel.gouv.fr/#comment-agir
http://www.inavem.org/index.php/homepage/espace-aide-aux-victimes

Qui rencontrer ?

À la Maison de justice et du droit,
Maison du citoyen, place Jean-Prévost,
76 800 Saint-Étienne-du-Rouvray :
Tél. : 02 32 95 40 43
Mail : mjd-st-etienne-du-rouvray@justice.fr
- Permanence du délégué du défenseur des droits (sur rendez-vous)
- Permanence droits des femmes (CIDFF, sur rendez-vous)
- Assistante sociale du CCAS (sur rendez-vous)

À l'association d'Aide aux victimes et information sur les problèmes pénaux (AVIPP),
1 rue Guillaume-le-Conquérant, 76 000 Rouen Cedex 1.
Tél. : 02 35 70 10 20
Mail : avipp76@gmail.com
Site internet : https://www.rouen.fr/associations/aide_aux_victimes_et_information_sur_les_problemes_penaux_avipp

Saint-Etienne-du-Rouvray